

1, Square Emile Richerd -  
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN  
Tel 04-74-33-87-07

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du onze février deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique suppléée par Eric MICHOU, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, VIAL Frédéric suppléé par Lucien MORALES,  
Absent(e) et excusé(ée) : COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GUILLET Laurent, SOUDAN Henri,  
Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

**2026-02- 01 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 205 de la loi de finances 2024 généralisant le compte financier unique (CFU),

VU la délibération n°2022-04-01 du Conseil Syndical en date du 30/11/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que le CFU présente des informations clés de la situation financière du syndicat, en particulier les résultats,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (le Président) et celles du comptables (le Trésorier) afin de remplir les fonctions de « rendus des comptes »,

Considérant que les résultats d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques entre les comptes du syndicat et les comptes tenus par le comptable public,

Considérant l'extrait du CFU de l'exercice 2025 (annexe n°1) et présentée synthétiquement ci-dessous,

Considérant la note de présentation pour l'approbation du CFU de l'exercice 2025 (annexe n°2)

Considérant la répartition de la budgétisation verte des dépenses d'investissement pour la transition écologique (annexe n°5),

  
  
70\_DE-038-200079200-20260225-2026\_02\_001

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	324 646,15	290 466,36	615 112,51
	Recettes réalisées (1)	B	200 000,00	326 479,74	526 479,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	463 180,00	308 820,00	770 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	157 982,01	271 327,24	429 309,25
	Restes à réaliser	F	39 329,88	0,00	39 329,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 017,99	55 152,50	97 170,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	138 533,65	16 353,64	154 887,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	180 551,64	71 506,14	252 057,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 329,88	0,00	-39 329,88
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	141 221,96	71 506,14	212 728,10

Le Conseil Syndical examine le compte financier unique 2026.

Le Président ne prend pas part au vote, et nomme un Président de séance pour le vote du CFU. Monsieur Christophe PERRIER, premier Vice-Président, prend la Présidence. Celui-ci propose d'approuver le CFU de l'exercice 2025.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

- Approuve le CFU de l'exercice 2025 et autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL

SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT RHONE



REÇU EN PREFECTURE  
le 02/03/2026  
Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SI DEFENSE CONTRE EAUX RHONE

Numéro SIRET : 20007920000016

POSTE COMPTABLE : 038123 SGC LA TOUR-DU-PIN

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature  
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-038-200079200-2026.0225-2026\_02\_001

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

**I**  
**B1**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
	A	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	324 646,15	290 466,36	615 112,51
	Recettes réalisées (1)	200 000,00	326 479,74	526 479,74
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	463 180,00	306 820,00	770 000,00
	Dépenses réalisées (1)	157 982,01	271 327,24	429 309,25
	Restes à réaliser	39 329,88	0,00	39 329,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 017,99	55 152,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	138 533,85	16 353,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	180 551,84	71 506,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 329,88	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	141 221,96	71 506,14
				212 728,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée		D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60612	Énergie - Électricité		123 204,10	11 996,74	111 207,36	
60632	Fournitures de petit équipement		1 338,10		1 338,10	
611	Contrats de prestations de services		798,00	696,00	102,00	
615221	Bâtiments publics		140 492,66	7 000,00	133 492,66	
61558	Autres biens mobiliers		71,64		71,64	
6156	Maintenance		170,38	170,38		
6161	Multirisques		5 583,89		5 583,89	
6188	Autres frais divers		360,00		360,00	
6228	Divers		4 800,00		4 800,00	
6231	Annonces et insertions		2 242,02		2 242,02	
6262	Frais de télécommunications		992,21		992,21	
total chapitre 011	Charges à caractère général	286 200,00	280 053,00	19 863,12	260 189,88	26 010,12
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		10 684,20		10 684,20	
65313	Cotisations de retraite		448,84		448,84	
65888	Autres		4,32		4,32	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	12 120,00	11 137,36		11 137,36	982,64
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
total des dépenses de gestion des services		298 320,00	291 190,36	19 863,12	271 327,24	26 992,76
615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		200,00	200,00		
total chapitre 66	Charges financières	2 500,00	200,00	200,00		2 500,00
total chapitre 67	Charges spécifiques					

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/03/2026

Application agréée E-ke@re.com

99\_BU-038-200079200-20260225-2026\_02\_001

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée							D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Salde prévisions / réalisations (a-c)	
total chapitre 68	Dotations aux provisions						
Total des dépenses réelles et mixtes		300 820,00	291 390,36	20 063,12	271 327,24	29 492,76	
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement						
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00				6 000,00	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 000,00				6 000,00	
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		306 820,00	291 390,36	20 063,12	271 327,24	35 492,76	
002 Résultat de fonctionnement reporté							
Total des dépenses de la section de fonctionnement		306 820,00	291 390,36	20 063,12	271 327,24	35 492,76	

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée		D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
744	FCTVA		20 921,57		20 921,57	
74751	GFP de rattachement		100 883,66		100 883,66	
74758	Autres groupements		28 886,93		28 886,93	
74773	FEADER		16 836,00		16 836,00	
74788	Autres		235 190,77	87 642,72	147 548,05	
total chapitre 74	Dotations et participations	285 961,36	402 718,93	87 642,72	315 076,21	-29 114,85
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		11 540,21	337,49	11 202,72	
75888	Autres		200,81		200,81	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 005,00	11 741,02	337,49	11 403,53	-9 398,53
Total des recettes de gestion des services		287 966,36	414 459,95	87 980,21	326 479,74	-38 513,38
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
total des recettes réelles et fixes		287 966,36	414 459,95	87 980,21	326 479,74	-38 513,38
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00				2 500,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 500,00				2 500,00

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 02/03/2026

Application agréée E-legafile.com

II - EXECUTION BUDGETAIRE	
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	
	II
	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		290 466,36	414 459,95	87 980,21	326 479,74	-36 013,38
002 Résultat de fonctionnement reporté		16 353,64				
Total des recettes de la section de fonctionnement		306 820,00	414 459,95	87 980,21	326 479,74	-19 659,74

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application agréée E-kyriba.com

99\_BU-038-200079200-20260225-2026\_02\_001

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée		B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200 000,00				200 000,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	86 572,04				86 572,04
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		83 168,66			
2315	Installations, matériel et outillage techniques		157 982,01		157 982,01	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	174 107,96	241 150,67	83 168,66	157 982,01	16 125,95
Total des dépenses d'équipement		460 680,00	241 150,67	83 168,66	157 982,01	302 697,99
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
total des dépenses réelles d'investissement		460 680,00	241 150,67	83 168,66	157 982,01	302 697,99
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 500,00				2 500,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
total des dépenses d'ordre d'investissement		2 500,00				2 500,00

REÇU EN PRÉFECTURE

1e 02/03/2026

Application agréée E-legaite.com

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses d'investissement - Vue détaillée

							II
							B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=B-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		463 180,00	241 150,67	83 168,66	157 982,01	305 197,99	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté							
Total des dépenses de la section d'investissement		463 180,00	241 150,67	83 168,66	157 982,01	305 197,99	

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 02/03/2026

Application agréée Ekyra.com

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
Recettes d'investissement - Vue détaillée							B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
total chapitre 018	RSA						
total chapitre 13	Subventions d'investissement	118 644,22				118 644,22	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1,93				1,93	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées						
total chapitre 21	Immobilisations corporelles						
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation						
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		200 000,00		200 000,00		
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00		200 000,00		
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)						
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations						
total chapitre 27	Autres immobilisations financières						
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers						
Total des recettes réelles d'investissement		318 646,15	200 000,00		200 000,00	118 646,15	
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement						
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000,00				6 000,00	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales						
total des recettes d'ordre en investissement		6 000,00				6 000,00	
total des recettes d'investissement de l'exercice		324 646,15	200 000,00		200 000,00	124 646,15	
01 Solde d'exécution de la section d'investissement apporté		138 533,85					

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

Application des lois de finances

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		463 180,00	200 000,00		200 000,00	263 180,00

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 02/03/2026

Application agréée E-kyriba.com

99\_BU-038-200079200-20260225-2026\_02\_001

NOTE DE PRESENTATION  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 242 de la loi de finance 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finance pour 2021 permettait aux collectivités d'expérimenter un **compte financier unique (CFU)** pour une durée maximale de 3 exercices budgétaires. Sur la base des propositions du bilan final, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

En fin d'exercice comptable, le Président présentait le compte administratif de l'année écoulée ; le comptable de la DGFIP présentait le compte de gestion. Ces 2 documents étaient mis en délibération au vote du budget. L'un comme l'autre comportait des états volumineux, pas toujours facile à lire et partiellement redondants.

Avec le CFU, le Président et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le compte financier unique (CFU) regroupant le CA et le CDG. Ce document présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire. Le CFU est entièrement dématérialisé, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion disparaissent.

A compter de cet exercice 2026, le syndicat bénéficie des prérequis pour le passage au CFU (nomenclature du plan comptable M57et dématérialisation des flux budgétaires). Un seul compte, le CFU, est présenté au vote du budget 2026.

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par le syndicat de défense contre les eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le CFU doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêt des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice budgétaire.

Cette note a pour but de présenter l'exécution financière de l'année 2025 pour le budget du syndicat. Il s'agit de se prononcer sur les résultats de clôture de l'exercice qui concernent l'exécution du budget 2025.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DU SYDCEHR

L'exécution budgétaire de compte financier unique 2025 se présente comme suit :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	324 646,15	290 466,36	615 112,51
	Recettes réalisées (1)	B	200 000,00	326 479,74	526 479,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	463 180,00	306 820,00	770 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	157 982,01	271 327,24	429 309,25
	Restes à réaliser	F	39 329,88	0,00	39 329,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 017,99	55 152,50	97 170,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	138 533,85	16 353,64	154 887,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	160 551,84	71 506,14	252 057,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 329,88	0,00	-39 329,88
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	141 221,96	71 506,14	212 728,10

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 271 327.24 €, soit une exécution d'environ 88 % par rapport à la prévision.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 326 479.74 €.

Le résultat de fonctionnement du budget est de 55 152.50 € + 16 353.64 € d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 157 982.01 €, soit une exécution d'environ 34 % par rapport à la prévision.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 200 000 €.

Le résultat d'investissement du budget est de 42 017.99 € + 138 533.85 € d'excédent antérieur reporté.

## 1- Les dépenses de fonctionnement

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>								<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A2.1</b>
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
011	Charges à caractère général (3)	286 200,00	233 741,88	26 448,00	260 189,88	90,91	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	12 120,00	11 137,36	0,00	11 137,36	91,89	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>298 320,00</b>	<b>244 879,24</b>	<b>26 448,00</b>	<b>271 327,24</b>	<b>90,95</b>	<b>0,00</b>	
66	Charges financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>300 820,00</b>	<b>244 879,24</b>	<b>26 448,00</b>	<b>271 327,24</b>	<b>90,20</b>	<b>0,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>306 820,00</b>	<b>244 879,24</b>	<b>26 448,00</b>	<b>271 327,24</b>	<b>88,43</b>	<b>0,00</b>	
002 Déficit de fonctionnement reporté de II-1		0,00						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>306 820,00</b>	<b>244 879,24</b>	<b>26 448,00</b>	<b>271 327,24</b>			

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com 2

- 011- Les charges à caractère général : 260 189.88 €

Il s'agit du premier poste de dépenses de la section de fonctionnement en 2025. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges telles que l'électricité, la fourniture du petit équipement, les contrats de prestation de services, la gestion des ouvrages, les assurances, la rémunération secrétariat, les annonces et insertions et les frais de télécommunication.

Ce chapitre a diminué de 11 % par rapport au réalisé de 2024 et représente 96 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. L'enveloppe a été utilisée à 91 % du prévisionnel.

- 65- Autres charges de gestions courantes : 11 137.36 €

Les charges comprennent l'indemnité élu et les cotisations Ircantec, CSG et CRDS.

L'enveloppe utilisée représente plus de 92 % du prévisionnel. Les charges sont similaires à l'année précédente.

## 2- Les recettes de fonctionnement

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	285 961,36	226 076,21	89 000,00	315 076,21	110,18	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 005,00	11 403,53	0,00	11 403,53	568,75	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>287 966,36</b>	<b>237 479,74</b>	<b>89 000,00</b>	<b>326 479,74</b>	<b>113,37</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>287 966,36</b>	<b>237 479,74</b>	<b>89 000,00</b>	<b>326 479,74</b>	<b>113,37</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>290 466,36</b>	<b>237 479,74</b>	<b>89 000,00</b>	<b>326 479,74</b>	<b>112,40</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>16 353,64</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>306 820,00</b>	<b>237 479,74</b>	<b>89 000,00</b>	<b>326 479,74</b>		<b>0,00</b>

Les différentes recettes du syndicat sont versées par trois financeurs pour l'équilibre de l'exercice.

- 74- Dotations et participations : 315 076.21 €

Pour équilibrer l'exercice, la participation des intercommunalités est calculée sur la base des dépenses prévues en fonctionnement – recettes prévues en fonctionnement, selon une clé de répartition. La communauté de commune des Balcons du Dauphiné a versé une participation d'un montant correspondant à 100 883.66 € (clé de répartition 77.74 %). La communauté de commune de Bugey Sud a versé une participation d'un montant de 28 886.93 € (clé de répartition 22.26 %).

La CNR participe aux dépenses de fonctionnement de l'exploitation des ouvrages selon une convention signée en décembre 1985 entre la Compagnie Nationale du Rhône et le Syndicat

En rive droite (station de Saint Benoit): 100 % des dépenses d'énergie (électricité) et 84,88 % des autres dépenses de fonctionnement.

En rive gauche (station de Brangues) : 15,75 % des dépenses d'énergie (électricité) et 40,74 % des autres dépenses de fonctionnement.

La participation de la CNR perçue sur l'exercice 2023 est de 147 548.05 €.

Le Fond de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) a généré une recette de 20 921.57 € correspondant aux dépenses de fonctionnements 2023 éligibles au FCTVA.

- 75- Autres produits de gestion courante : 11 403.53 €

Cet article correspond au versement par la CNR sur l'énergie réservée. Cette somme n'est pas maîtrisée, elle est en rapport avec la production de l'énergie par les ouvrages de la CNR. Cela correspond également à une écriture d'ordre budgétaire (200.00 € rattachement de frais de la ligne de trésorerie non utilisée).

### 3- Les dépenses d'investissement

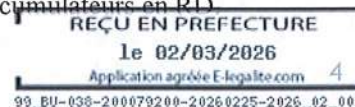
81100 - SI DEFENSE CONTRE EAUX RHONE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200 000,00				200 000,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	66 572,04				66 572,04
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		83 168,66	83 168,66		
2315	Installations, matériel et outillage techniques		157 982,01		157 982,01	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	174 107,96	241 150,67	83 168,66	157 982,01	16 125,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>460 680,00</b>	<b>241 150,67</b>	<b>83 168,66</b>	<b>157 982,01</b>	<b>302 697,99</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>460 680,00</b>	<b>241 150,67</b>	<b>83 168,66</b>	<b>157 982,01</b>	<b>302 697,99</b>
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 500,00				2 500,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>2 500,00</b>				<b>2 500,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>463 180,00</b>	<b>241 150,67</b>	<b>83 168,66</b>	<b>157 982,01</b>	<b>305 197,99</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>463 180,00</b>	<b>241 150,67</b>	<b>83 168,66</b>	<b>157 982,01</b>	<b>305 197,99</b>

- 23- immobilisations en cours : 157 982.01 €

Il s'agit du solde de l'opération de changement et reconditionnement des transformateurs en rive gauche. Cela comprend aussi le solde de l'AMO et la fourniture des 3 accumulateurs en RD



Reste à réaliser en N+1 : la fourniture des 5 accumulateurs en RG (9 329.88 €)

#### 4- Les recettes d'investissement

81100 - SI DEFENSE CONTRE EAUX RHONE

Exercice 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'Investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	118 644,22				118 644,22
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1,93				1,93
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		200 000,00		200 000,00	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00		200 000,00	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - règles non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		318 646,15	200 000,00		200 000,00	118 646,15
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000,00				6 000,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		6 000,00				6 000,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		324 646,15	200 000,00		200 000,00	124 646,15
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		138 533,85				
Total des recettes de la section d'investissement		463 180,00	200 000,00		200 000,00	263 180,00

Le résultat pour la section d'investissement est de 180 551.84 € dont 9 329.88 € de reste à réaliser et l'excédent antérieur N-1 (138 533.85 €)



**DU HAUT RHONE**

Hôtel de Ville—1 Square Emile Richerd  
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN  
Tel : 04.74.33.87.07

**Impact du budget 2025 pour la transition écologique : répartition de la « budgétisation verte » des dépenses d'investissement**

Le budget vert est une annexe au CFU qui classe et chiffre les dépenses d'investissement du syndicat selon leur impact environnemental. C'est un outil d'analyse du budget permettant de s'interroger sur l'orientation de celui-ci. Le but est d'intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. C'est une évaluation de l'impact environnemental des lignes budgétaires. Ainsi, c'est une photographie des dépenses de la collectivité qui contribuent à la préservation de l'environnement.

L'annexe environnementale est mise en œuvre de façon progressive, par étapes définies dans le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024. Cette application fait suite à l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe en décembre 2019. Les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Le syndicat s'appuie sur la grille de classification de la méthode de l'association d'intérêt général I4CE pour classer les dépenses, selon les critères imposés (favorable, mixte, défavorable, neutre, non coté), en matière d'atténuation et d'adaptation environnementale.

L'impact du budget 2025 pour la transition écologique se présente comme suit :

Dépenses	Total dépenses mandatées	Neutres
Immobilisations corporelles en cours	157 982.01 €	157 982.01 €
Total	157 982.01 €	157 982.01 €

Les dépenses favorables : Ayant un impact sur le climat, réduction des émissions à gaz à effet de serre (exemple rénovation thermique des bâtiments, développement des transports électriques, ...)

Les dépenses défavorables : Incompatibles avec la neutralité carbone, enduit des émissions GES.

Les dépenses neutres : sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.  
Le Syndicat a remplacé et reconditionné ses transformateurs électriques en rive gauche.



Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du onze février deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique suppléée par Eric MICHOU, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, VIAL Frédéric suppléé par Lucien MORALES,  
Absent(e) et excusé(ée) : COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GUILLET Laurent, SOUDAN Henri,  
Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

**2026-02- 02 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

VU l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n°2022-04-01 du Conseil Syndical en date du 30/11/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Considérant que le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2025 pour affectation s'élève à 71 506.14 €


Le comité syndical, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

- Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour un montant de 71 506.14 €.
- Autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

  
SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT-RHONE

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL



REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com



1, Square Emile Richerd -  
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN  
Tel 04-74-33-87-07

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du onze février deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique suppléée par Eric MICHOU, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, VIAL Frédéric suppléé par Lucien MORALES,  
Absent(e) et excusé(ée) : COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GUILLET Laurent, SOUDAN Henri,  
Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

**2026-02-03 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CREDIT DE PAIEMENT (AE/CP) –  
AE n°2026-01 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT– REALISATION D'ETUDE  
HYDRAULIQUE PLURIANNUELLE**

VU l'article L1612-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ; les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

VU la délibération n°2022-04-01 du Conseil Syndical en date du 30/11/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant que le syndicat souhaite engager une étude hydraulique pour répondre aux exigences réglementaires de l'Etat (système d'endiguement), rôle des ouvrages en place en matière des biens et des personnes et étudier la possibilité d'optimiser le mode de fonctionnement actuel des stations de pompage,

Considérant que cette étude estimée à 222 000 € TTC couvrant l'intégralité des engagements juridiques liés à l'opération, se déroulera sur trois (3) exercices budgétaires,

Considérant que cette dépense présente un caractère pluriannuel et nécessite la conclusion d'un marché public,

Considérant que la répartition des crédits de paiement nécessaires au règlement de cette dépense sont répartis comme suit et seront inscrits chaque année au budget de la collectivité en section de fonctionnement au chapitre et article budgétaires appropriés :

Année N = 50 000 €

Année N+1 = 100 000 €

Année N+2 = 72 000 €

Considérant que l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement feront l'objet d'un suivi conforme aux dispositions de la M57 et seront retracés dans les annexes budgétaires,

Considérant qu'il convient, conformément aux dispositions de la nomenclature M57, de recourir au dispositif des autorisations d'engagement et crédits de paiement en section de fonctionnement, afin d'assurer une gestion budgétaire sincère et pluriannuelle pour cette opération,

Le comité syndical, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

- Autorise l'ouverture d'une autorisation d'engagement en section de fonctionnement pour la réalisation d'une étude hydraulique d'un montant de 222 000 € TTC
- Autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des autorisations votées.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL

SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT-RHONE



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-038-20079200-20260225-2026\_02\_03-

1, Square Emile Richerd -  
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN  
Tel 04-74-33-87-07

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du onze février deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique suppléée par Eric MICHOU, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, VIAL Frédéric suppléé par Lucien MORALES,

Absent(e) et excusé(ée) : COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GUILLET Laurent, SOUDAN Henri,

Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

**2026-02- 04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 non assujetti à la TVA (nomenclature M57)**

VU les articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que le vote du budget primitif doit intervenir avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

VU la délibération n°2022-04-01 du Conseil Syndical en date du 30/11/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant la note de présentation pour l'approbation du budget primitif 2026 (annexe n°4)

Considérant l'extrait du budget primitif 2026 (annexe n°3) et présenté synthétiquement ci-dessous,

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	273 540,12	132 318,16
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	39 329,88	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 189 551,84
		-	-
Total de la section d'investissement (2)		312 870,00	312 870,00
		*	*
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	370 770,00	299 263,86
		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 71 506,14
		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		370 770,00	370 770,00
		*	*
TOTAL DU BUDGET (4)		683 640,00	683 640,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

- Approuve la proposition relative au budget primitif 2026,
- Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre (hors dépense du personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections (limite fixée par l'article 15117-10-6 du CGCT).
- Précise que ces virements de crédits feront l'objet d'une décision,
- Autorise Le Président à signer tout document et à effectuer toutes démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL

SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT-RHONE




REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-036-200079200-20260225-2026\_02\_04

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SYNDICAT RHONE**  
Syndicat mixte

Annexe n°3  
EXTRAIT BP

Numéro SIRET : 20007920000016  
Poste comptable : Trésorerie de LA TOUR DU PIN

**Budget primitif**  
relatif à l'exercice 2026  
voté par Nature

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	255 600,00	0,00	255 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	22 270,00	0,00	22 270,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>307 870,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>312 870,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	312 870,00
--	------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	345 650,00		345 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	12 120,00	0,00	12 120,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	12 000,00	12 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>358 770,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>370 770,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	370 770,00
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 673,94	0,00	1 673,94
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	118 644,22	0,00	118 644,22
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		12 000,00	12 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>120 318,16</b>	<b>12 000,00</b>	<b>132 318,16</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>180 551,84</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>312 870,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	292 253,86		292 253,86
75 Autres produits de gestion courante (8)	2 010,00	0,00	2 010,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	5 000,00	5 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>294 263,86</b>	<b>5 000,00</b>	<b>299 263,86</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application agréée E-Registre.com

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			71 506,14
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			370 770,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).  
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE**

		<b>III</b>					<b>A1</b>	
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>463 180,00</b>	<b>39 329,88</b>	<b>0,00</b>	<b>273 540,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 540,12</b>	<b>312 870,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
2031	0,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	89 572,04	0,00	0,00	255 600,00	0,00	0,00	255 600,00	255 600,00
21351	37 600,00	0,00		37 600,00	0,00	0,00	37 600,00	37 600,00
21534	34 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
2158	17 972,04	0,00		173 000,00	0,00	0,00	173 000,00	173 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	371 107,96	9 329,88	0,00	12 940,12	0,00	0,00	12 940,12	22 270,00
2313	147 887,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	23 220,00	9 329,88		12 940,12	0,00	0,00	12 940,12	22 270,00
2328	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>460 680,00</b>	<b>39 329,88</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>307 870,00</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/03/2026

Application agréée F. 104537-7/00

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	460 680,00	39 329,88	0,00	268 540,12	0,00	0,00	268 540,12	307 870,00
040	2 500,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	2 500,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
13912	2 500,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 500,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-AZ.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

https://www.agence-fiscalite.com

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		A3
Chap. / art. (1)		

	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>124 646,15</b>	<b>0,00</b>	<b>132 318,16</b>	<b>0,00</b>	<b>132 318,16</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	118 644,22	118 644,22	0,00	118 644,22
1312	Subv. transf. Régions	118 644,22	118 644,22	0,00	118 644,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>118 644,22</b>	<b>0,00</b>	<b>118 644,22</b>	<b>0,00</b>	<b>118 644,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	1 673,94	0,00	1 673,94
10222	FCTVA	0,00	1 673,94	0,00	1 673,94
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 166 et 166)	1,93	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1,93	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1 673,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 673,94</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>118 646,15</b>	<b>0,00</b>	<b>120 318,16</b>	<b>0,00</b>	<b>120 318,16</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 000,00			12 000,00
261351	Bâtiments publics	800,00			900,00
261534	Réseaux d'électrification	4 000,00			9 100,00
26158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 200,00			2 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application approuvée F.L. quito.cofu

**SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'ordre</b>	6 000,00	I	12 000,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 155, 156 et 15419.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes restes en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-95 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**REÇU EN PRÉFECTURE**

1<sup>e</sup> 02/03/2026

Application agréée E-Inquête.com

99\_BU-036-200079200-20260225-2026\_02\_004

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour l'information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour l'information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>306 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 000,00</b>	<b>370 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 770,00</b>	<b>370 770,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	286 200,00	0,00	222 000,00	345 650,00	0,00	0,00	345 650,00	345 650,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00		150,00	0,00	0,00	150,00	150,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	153 000,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multi-risques	6 000,00	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		400,00	0,00	0,00	400,00	400,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	4 700,00	0,00		4 900,00	0,00	0,00	4 900,00	4 900,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		1 900,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00
6232	Fêtes et cérémonies	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6234	Réceptions	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf la 6586) (4)	12 120,00	0,00		12 120,00	0,00	0,00	12 120,00	12 120,00
65311	Indemnités de fonction	11 500,00	0,00		11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application agréée Elisatex.com

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	600,00	0,00	I	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
65888	Autres	20,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>298 320,00</b>	<b>0,00</b>		<b>222 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>357 770,00</b>	<b>357 770,00</b>
66	Charges financières	2 500,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					0,00			
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>300 820,00</b>	<b>0,00</b>		<b>222 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>358 770,00</b>	<b>358 770,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 000,00			12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporables	6 000,00			12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 000,00</b>			<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote III = I + II)
	<b>TOTAL</b>	<b>290 466,36</b>	<b>0,00</b>	<b>299 263,86</b>	<b>0,00</b>	<b>299 263,86</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	285 961,36	0,00	292 253,86	0,00	292 253,86
744	FCTVA	20 000,00	0,00	22 425,89	0,00	22 425,89
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	28 899,71	0,00	28 899,71
74751	Participation GFP de rattachement	100 883,66	0,00	100 928,26	0,00	100 928,26
74758	Participation autres groupements	28 886,93	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	136 190,77	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 005,00	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
75888	Autres	5,00	0,00	10,00	0,00	10,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>287 966,36</b>	<b>0,00</b>	<b>294 263,86</b>	<b>0,00</b>	<b>294 263,86</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>287 966,36</b>	<b>0,00</b>	<b>294 263,86</b>	<b>0,00</b>	<b>294 263,86</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 500,00		5 000,00	0,00	5 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	2 500,00		5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 500,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application agose E.fiscalite.com

99\_BU-038-260079200-20260225-2026\_02\_004

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état L8 pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 040).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

REÇU EN PREFECTURE  
Le 02/03/2026

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AE 2026-01	REALISATION ETUDE HYDRAULIQUE	011	222 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>222 000,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>222 000,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurimodaux mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/03/2026  
Application agréée E-legalite.com



**NOTE DE PRESENTATION POUR  
L'APPROBATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre, sincérité. Il doit être voté en assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suit son approbation. Par cet acte, le Président (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. En cours d'exercice, il est possible de prendre des décisions modificatives afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Le budget comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui se composent chacune de dépenses et de recettes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget du syndicat est sous la nomenclature M57.

Le rapport des orientations budgétaires (ROB) a été présenté et débattu en séance du conseil syndical du 04 février 2026. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU SYDCEHR

Le Budget Primitif (BP) 2026 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	370 770,00	370 770,00
INVESTISSEMENT	312 870,00	312 870,00
TOTAL	<b>683 640,00</b>	<b>683 640,00</b>

**1- Les dépenses de fonctionnement**

Le budget prévisionnel augmente d'environ 21 % par rapport au BP 2025. Cette augmentation s'explique principalement sur le choix du syndicat d'engager l'étude hydraulique pluriannuelle, de procéder à la maintenance des cellules HTA au chapitre 61 services extérieurs. De procéder à de l'amortissement entrainant une dépense chapitre 68 dotation aux amortissements pour les transformateurs RG, le projet de la toiture et les bouteilles hydrauliques.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>306 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 000,00</b>	<b>370 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 770,00</b>	<b>370 770,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	286 200,00	0,00	222 000,00	345 650,00	0,00	0,00	345 650,00	345 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (3)	12 120,00	0,00	0,00	12 120,00	0,00	0,00	12 120,00	12 120,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>298 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 000,00</b>	<b>357 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>357 770,00</b>	<b>357 770,00</b>
66	Charges financières	2 500,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>300 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 000,00</b>	<b>358 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>358 770,00</b>	<b>358 770,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 000,00			12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 000,00</b>			<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>370 770,00</b>

- 011-Les charges à caractère général : 345 650 €

Il s'agit du premier poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges tels que l'électricité, la fourniture de produit de traitement et du petit équipement, fourniture administrative, les contrats de prestations de services, la gestion des ouvrages liée aux stations et voirie, les contrôles et maintenance, les assurances, études et recherche, les honoraires des services extérieurs, les frais de secrétariat, les annonces et insertions, fêtes et cérémonies/réception et frais de télécommunication.

Afin de trouver un équilibre financier sur l'exercice 2026, le Président propose d'engager un programme pluriannuel pour mener une étude hydraulique identifiée dans le schéma directeur (rapport d'étude des ouvrages hydrauliques et de la situation financière du syndicat) afin de répondre aux exigences réglementaires de l'Etat (système d'endiguement), rôle des ouvrages en place en matière des biens et des personnes et étudier la possibilité d'optimiser le mode de fonctionnement actuel des stations de pompage.

Conformément à la nomenclature M57, il est proposé de recourir au dispositif d'autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement (CP) en section de fonctionnement afin d'assurer une gestion budgétaire sincère et pluriannuelle pour cette opération. Le prévisionnel sur cet exercice s'élève à 50 000 € inscrit au compte 617 étude et recherche.

Ce chapitre augmente d'environ 21 % par rapport au BP 2025.

- 65- Autres charges de gestions courantes : 12 120 €

Les charges comprennent l'indemnité élu et les cotisations Ircantec, CSG et CRDS.

Les charges sont similaires à l'année précédente.

- 66-Les charges financières : 1 000 €

Les charges financières correspondent aux frais des intérêts de la ligne de trésorerie contractée pour palier au versement des participations de la CNR sur les factures de fonctionnement en N+1. Ce chapitre diminue de 60 % par rapport au prévisionnel du BP 2025.

- 68-Dotations aux amortissements : 12 000 €

Les acquisitions et travaux inscrits en investissements sur l'exercice 2026 doivent être amortis dès la première utilisation conformément à la délibération 2025-01-02 du 11/03/2025 relative aux amortissements (nomenclature M57). Les transformateurs HTA, le remplacement des bouteilles des centrales hydrauliques, le projet de toiture sur la station de Brangues et les disjoncteurs basse tension sur transformateurs qui alimentent les pompes devront être amortis au prorata temporis. Ce chapitre a doublé par rapport au prévisionnel du BP 2025.

## 2- Les recettes de fonctionnement

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + B
TOTAL		299 253,86	0,00	299 253,86	0,00	299 253,86
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	292 961,86	0,00	292 253,86	0,00	292 253,86
75	Autres produits de gestion courants (2)	2 005,00	0,00	2 010,00	0,00	2 010,00
Total des recettes de gestion des services		287 966,86	0,00	294 263,86	0,00	294 263,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		287 966,86	0,00	294 263,86	0,00	294 263,86
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						71 506,14
Total des recettes de fonctionnement cumulées						370 770,00

Les recettes du syndicat sont principalement versées par 3 financeurs (CCBD, CCBS et la CNR) pour l'équilibre de l'exercice.

- 74-Dotations et participations : 292 253.86 €

- **Participations EPCI** : Pour équilibrer l'exercice, la participation des intercommunalités est calculée sur la base des dépenses prévues en fonctionnement moins les recettes prévues en fonctionnement, selon une clé de répartition. Le report d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur en recette de fonctionnement permet de maîtriser les participations des 2 EPCI. Les participations sont similaires au BP 2025.

**Participation CNR** : La CNR participe sur les dépenses de fonctionnement de l'exploitation des ouvrages selon une convention signée en décembre 1985 entre la CNR et le syndicat :

En rive droite (station de Saint Benoit) : 100 % des dépenses d'énergie (électricité) et 84.88 % des

3

REÇU EN PREFECTURE  
Le 02/03/2026  
Application: Agence F. Argain.com

85\_EU-056-240079240-2426-0226-2026\_02\_004

autres dépenses de fonctionnement.

En rive gauche (station de Brangues) : 15.75 % des dépenses d'énergie (électricité) et 40.74 % des autres dépenses de fonctionnement.

La recette de fonctionnement est estimée à 140 000 €, sensiblement similaire par rapport au BP 2025.

**FCTVA** : Le versement du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est automatisé depuis le 01/01/2023. Il est versé en année N-2 selon les comptes éligibles. Le syndicat a perçu un versement similaire à l'exercice antérieur.

- **75- Autres produits de gestion courante** : 2 010 €

Ce chapitre correspond au versement par la CNR d'une redevance sur l'énergie réservée. Cette somme n'est pas maîtrisée, elle est en rapport avec la production d'énergie par les ouvrages de la CNR. Il comprend également un reversement du prélèvement à la source (cotisation PAS) généré par les indemnités.

Ce chapitre est similaire par rapport au BP 2025.

- **77-Produits spécifiques** : 5 000 €

Cette prévision résulte de l'amortissement de la subvention du Plan Rhône/Saône, notifiée, relative aux transformateurs. L'amortissement est de la même durée que le bien amortissable, il est calculé au prorata temporis de l'utilisation du bien.

- **002-Excédent de l'exercice antérieur** : 71 506.14 €

La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en recette de fonctionnement.

### 3- Les dépenses d'investissement

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITs DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	463 180,00	39 329,88	0,00	273 540,12	0,00	0,00	273 540,12	312 870,00
016 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	89 572,04	0,00	0,00	255 600,00	0,00	0,00	255 600,00	255 600,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	371 197,96	8 329,88	0,00	12 940,12	0,00	0,00	12 940,12	22 270,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>460 680,00</b>	<b>39 329,88</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>307 870,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
15 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cote de liaison - affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>460 680,00</b>	<b>39 329,88</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 540,12</b>	<b>307 870,00</b>
069 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 500,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 500,00</b>			<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>D061 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulée</b>								<b>312 870,00</b>

- 20- Immobilisations incorporelles : 30 000 €

Ce schéma directeur inscrivait l'étude hydraulique et l'AMO dans un programme d'investissement. Seulement, il s'avère qu'à la construction du projet du budget, cette dernière ne peut pas être imputée en investissement car elle n'est pas suivie de la réalisation de travaux. Il convient d'inscrire l'étude et l'AMO en fonctionnement. Le Reste à Réaliser sera annuler pour être inscrit au fonctionnement.

- 21- Immobilisations en cours : 285 600 €

Il s'agit de la prévision des dépenses d'immobilisations corporelles correspondant à la toiture de la station de Brangues pour couvrir les transformateurs, le remplacement des disjoncteurs BT et la rénovation des pompes rive gauche.

- 23- Immobilisations en cours : 22 270 €

Le chapitre des dépenses d'investissement prévoit les restes à réaliser (RAR) engagés sur l'exercice 2025 (remplacement des bouteilles des centrales hydrauliques).

- 40- Transfert entre sections : 5 000 €

Il s'agit de la subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables. Cette prévision résulte de l'amortissement de la subvention du Plan Rhône/Saône, notifiée, relative aux transformateurs.

#### 4- Les recettes d'investissement

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>124 646,15</b>	<b>0,00</b>	<b>132 318,16</b>	<b>0,00</b>	<b>132 318,16</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	118 644,22	0,00	118 644,22	0,00	118 644,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1689 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>118 644,22</b>	<b>0,00</b>	<b>118 644,22</b>	<b>0,00</b>	<b>118 644,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 673,94	0,00	1 673,94
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1,93	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1,93</b>	<b>0,00</b>	<b>1 673,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 673,94</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>118 646,15</b>	<b>0,00</b>	<b>120 318,16</b>	<b>0,00</b>	<b>120 318,16</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 000,00		12 000,00	0,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 000,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>180 551,84</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>0,00</b>

- 10- Dotations, fonds divers : 1 673.94 €

Le versement du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) automatisé correspond à l'année N-2 selon les comptes éligibles. Le syndicat a perçu le versement sur les dépenses d'investissement de l'exercice 2024.

- 13- Subventions d'investissement : 118 644.22 €

La fourniture et le remplacement des transformateurs HTA ont bénéficié d'une subvention au titre du Plan Rhône Saône éligible à 80 % du montant des travaux.

- 28- dotation aux amortissements: 12 000 €

La dépense inscrite en fonctionnement au chapitre 68 génère une recette d'investissement du même montant.

- 001-Excédent d'investissement reporté : 180 551.84 €

**Conseil Syndical du 25 février 2026**

**délibération n°2026-02-05**

1, Square Emile Richerd -  
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN  
Tel 04-74-33-87-07

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du onze février deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

**Présents :** BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique suppléée par Eric MICHOU, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie, PYOT Robert, VIAL Frédéric suppléé par Lucien MORALES,

**Absent(e) et excusé(ée) :** COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GUILLET Laurent, SOUDAN Henri,

**Absents :** CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 10 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

#### **2026-02-05 PARTICIPATION DES INTERCOMMUNALITES 2026**

VU l'article L.2121-29 du code des collectivités territoriales selon lequel le Syndicat règle par délibération les affaires du syndicat,

VU les statuts modifiés par l'arrêté Inter-Préfectoral n°38-2018-11-12-005 publié le 22/11/2018 portant sur la révision statutaire du syndicat de défense contre les eaux du Haut Rhône (réduction de compétence, réduction de périmètre et modification des statuts).

Considérant la compétence unique pour la défense contre les inondations du Haut Rhône (item 5 : défense contre les inondations et contre la mer, de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI - telle que définie au L211-7 du code de l'environnement pour ce qui concerne le fleuve Rhône),  
Considérant que le montant global de la contribution des membres (EPCI) est calculé annuellement au regard des besoins financiers du syndicat,

Considérant que la répartition de ce montant global entre les membres est calculée selon une clé de répartition entre les membres d'après le critère du linéaire de berges du Rhône des communes des Avenières Veyrins-Thuellin, de Brangues du Bouchage et de Groslée Saint Benoit et le critère de la population des communes des Avenières Veyrins-Thuellin, de Brangues du Bouchage et de Groslée Saint Benoit (DGF INSEE),

Le Président propose de définir pour l'année 2026, la participation des intercommunalités de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et de la Communauté de Communes Bugey Sud de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-038-200079200-20260225-2026\_02\_5-0

EPCI	Clés de répartition	Compétence PI (€)
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné	77,74%	100 928,26
Communauté de Communes Bugey Sud	22,26%	28 899,71
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>129 827,97</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

- Approuve cette proposition
- Autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

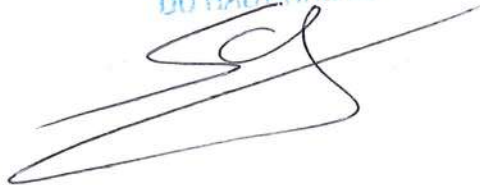
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 27 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL

SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT-RHONE




REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com